

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : DPSVP -
Occupation du domaine public
Tél : 04 66 56 11 23
Réf : CR/MR/MM/FB/SS 26.283

Objet : Régie municipale de recettes des foires et marchés – Acte de nomination d'un mandataire.

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 1617-1 et R 1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2015 relatif à la création des régies de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 22, relatif à la gestion budgétaire et comptable;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté n°2025/00790 du 28 octobre 2025 instituant une régie de recettes pour le recouvrement des droits de place sur les foires et marchés, abrogation des arrêtés n°2007/00087 du 29 janvier 2007, n°2021/00247 du 26 juillet 2021 et n°2024/00680 du 22 octobre 2024 ;

Vu l'arrêté n°2025/00814 du 6 novembre 2025 portant nomination d'un régisseur, de mandataires suppléants et de mandataires pour la régie de recettes des foires et marchés abroge et remplace les arrêtés n°2016/00048 du 26 janvier 2016, n°2018/00164 du 8 février 2018, n°2018/00722 du 27 juin 2018, n°2018/01325 du 26 novembre 2018, n°2019/00462 du 11 octobre 2019, n°2021/00012 du 20 janvier 2021, n°2021/00145 du 15 juin 2021, n°2022/00483 du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 9 septembre 2026

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie de recettes des foires et marchés, convient de procéder à la nomination d'un nouveau mandataire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. Mohamed BOUTAIBI est nommé mandataire de la régie de recettes des foires et marchés pour le compte et sous la responsabilité du régisseur avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévus dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 :

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal. Il doit encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 :

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle codificatrice 06-031 A –B-M du 21 avril 2006 relatives au régies du secteur public local.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le

22 SEP, 2026

Le maire

Christophe RIVENQ



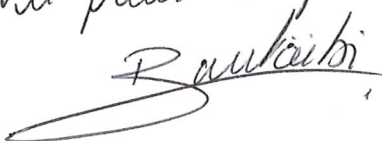
Vu pour acceptation en manuscrit
Le régisseur titulaire
François BERNARD

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
Le mandataire suppléant
Damien PANADES

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
Le mandataire
Mohamed BOUTAIBI

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
Le mandataire suppléant
Coralie ANDERO

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
Le mandataire suppléant
Evan DE SADELEER

Vu pour acceptation
